

Permanences

retrait ou échange de bac*

-  Mercredi 3 mars de 10h45 à 11h45
-  Lundi 8 mars de 10h45 à 11h45
-  Lundi 15 mars de 10h45 à 11h45
-  Lundi 22 mars de 10h45 à 11h45
-  Lundi 29 mars de 10h45 à 11h45

au Local Environnement

284 rue Nationale
(ZI de Belleplace, route de Guéret)
A La Châtre.



IMPORTANT, avant échange du bac, les justificatifs de modification de la composition du foyer (personne en plus ou en moins) doivent être fournis à la Communauté de Communes par courrier ou mail : ambassadeurdetri@cc-lachatre-stesevere.fr

Retrait ou échange réalisable par une tierce personne, avec si possible, la redevance de l'utilisateur concerné.



**N.B. : Indispensable d'être
doté d'un masque et d'un
stylo.**

* Sous réserve de modification de dernière minute